

**Commune de Chevroux
Conseil général**



**Rapport de la
Commission de gestion**

**Préavis 04/2025
Rapport sur la gestion
communale**

Année 2024

Chevroux, le 19 juin 2025

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Madame et Messieurs les Municipaux,

Afin d'assurer une application conforme du Règlement du Conseil général de notre commune, la Commission de gestion du Conseil général est chargée, cette année, non seulement de rendre un rapport sur l'examen des comptes mais également de se déterminer parallèlement sur la gestion de la Commune par le biais de ce nouveau préavis.

Le Règlement du Conseil général stipule, à son article 88 alinéa 1, que le rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes arrêtés au 31 décembre précédent, accompagnés, le cas échéant, du rapport et du rapport-attestation du réviseur, sont remis au Conseil au plus tard le 31 mai de chaque année et renvoyés à l'examen de la commission de gestion.

Il est précisé à l'article 93 dudit règlement que le rapport écrit et les observations éventuelles de la commission et, le cas échéant, de la Commission des finances, les réponses de la Municipalité et les documents visés à l'article 89 sont soit communiqués en copie à chaque conseiller, dix jours au moins avant la délibération, soit tenus pendant dix jours à la disposition des membres du Conseil.

Enfin, l'article 94 indique quant à lui que le vote sur la gestion et les comptes intervient au plus tard le 30 juin.

En l'occurrence, la commission soussignée disposait effectivement des comptes de la commune pour l'année 2024 depuis le 5 mai 2025. Date à laquelle notre commission s'est réunie pour la première fois puis de manière hebdomadaire, à quatre reprises, en procédant comme les années précédentes, à savoir travailler à la rédaction d'un rapport commun aux comptes et à la gestion.

Ce n'est que le 26 mai 2025 que nous nous sommes vu remettre le préavis *04/2025 Rapport sur la gestion communale* et que nous avons appris qu'un deuxième rapport était requis. Les membres de la Commission de gestion ont donc profité de la rencontre fixée avec la Municipalité en date du 10 juin 2025 pour approfondir leurs travaux et répondre à leur mandat.

Contrairement au rapport sur les comptes qui a pu être établi et déposé dans les délais fixés dans le règlement susmentionné, à savoir le 13 juin 2025, le présent rapport n'a pas pu être expédié ni tenu à disposition des membres du Conseil général dix jours au moins avant la délibération pour les raisons évoquées ci-dessus et nous vous prions de nous en excuser.

La mission de la Commission de gestion consiste à s'assurer de l'exécution des décisions prises par le Conseil général et de rapporter sur le résultat de ses investigations.

Une fois qu'un préavis est accepté par le Conseil général, la Commission de gestion doit pouvoir suivre les travaux et s'assurer de la bonne exécution de ceux-ci, tant du point de vue financier que dans leur réalisation effective.

La Commission de gestion a par conséquent passé en revue tous les préavis votés en 2024 et entendu la Municipalité à cet égard lors de notre rencontre.

Le présent rapport abordera ci-dessous le compte-rendu de la rencontre de la Commission avec la Municipalité (**ch. 1**), puis les conclusions et propositions de la Commission (**ch. 2**).

1. Rencontre avec la Municipalité

La Commission a rencontré la Municipalité le 10 juin 2025. Lors de cet entretien, plusieurs questions ont été formulées. Les membres de la Municipalité ainsi que le boursier y ont intégralement répondu.

Les points suivants ont notamment été abordés :

1a. Comptes de fonctionnement

Rubrique	Question
<u>Consommation électricité</u>	
Page 3 170 Sports	<i>Compte 170.312.3 – Achats et consommation d'électricité</i> Les dépenses passent de CHF 172.20 en 2023 à CHF 375.50 en 2024. Le budget prévoyait des dépenses à hauteur de CHF 500.00.
Page 6 312 Grève	<i>Compte 312.312.3 – Achats et consommation d'électricité</i> Les dépenses passent de CHF 16'364.33 en 2023 à CHF 25'443.39 en 2024. Le budget prévoyait des dépenses à hauteur de CHF 17'000.00.

<p>Page 7 3521 Bâtiment administratif</p>	<p><i>Compte 3521.312.3 – Achats et consommation d'électricité</i></p> <p>Les dépenses passent de CHF 3'529.05 en 2023 à CHF 4'337.30 en 2024. Le budget prévoyait des dépenses à hauteur de CHF 4'000.00.</p>
<p>Page 10 431 Eclairage public</p>	<p><i>Compte 431.312.3 – Achats d'électricité</i></p> <p>Les dépenses passent de CHF 5'312.95 en 2023 à CHF 7'974.10 en 2024. Le budget prévoyait des dépenses à hauteur de CHF 4'800.00.</p>
<p>Page 10 442 Place de parc</p>	<p><i>Compte 442.312.3 – Achats et consommation d'électricité</i></p> <p>Les dépenses passent de CHF 520.10 en 2023 à CHF 957.83 en 2024. Le budget prévoyait des dépenses à hauteur de CHF 700.00.</p>
<p>Page 12 460 Epuration</p>	<p><i>Compte 460.312.3 – Achats et consommation d'électricité</i></p> <p>Les dépenses passent de CHF 9'935.15 en 2023 à CHF 20'036.65 en 2024. Le budget prévoyait des dépenses à hauteur de CHF 12'000.00.</p>
	<p><u>Questions</u> : A quoi sont dues ces augmentations parfois significatives alors que pour d'autres postes similaires les dépenses sont restées constantes (353 Bâtiment du collège ; 357 Refuge forestier ; 350 Bâtiment de Voirie ; 680 Militaires et stand de tir) ou ont même subi une baisse (351 Bâtiment du bas du Four ; 354 Eglise ; 471 Port de plaisance ?</p> <p><i>La Municipalité a indiqué qu'il est très difficile de budgéter un montant correct. Les décomptes annuels du Groupe E sont fréquemment à cheval sur 2 ans (décompte 5/2023-7/2024). Les postes collège, refuge, voirie, stand de tir n'ont effectivement pas de changement particulier car il s'agit de lieux ou les consommations ne changent pas d'une année à l'autre ou que très peu. Concernant les augmentations, il faut également faire attention au fait que les décomptes annuels du Groupe E ne sont pas réguliers. Parfois ils comprennent 10 mois et parfois 14 mois. Ce qui crée en comparaison sur les années, des différences dans les comptes. Enfin, tous les bâtiments de la commune ne sont pas équipés des nouveaux compteurs dits intelligents qui facilitent le suivi.</i></p>

<p><u>Suivi des bâtiments - OIBT</u></p> <p>Page 6 312 Grève</p> <p>Page 7 350 Bâtiment de Voirie</p>	<p><i>Compte 312.315.0 – Entretien des machines etc.</i></p> <p>Des dépenses ont été effectuées pour CHF 10'019.33 alors que le budget alloué était de CHF 2'000.00. Ce dépassement est dû notamment à la remise aux normes des installations électriques suite au contrôle OIBT pour CHF 6'984.18.</p> <p><i>Compte 350.315.0 – Entretien des machines et installations</i></p> <p>Des dépenses ont été effectuées pour CHF 1'998.40 alors que le budget alloué était de CHF 500.00. Ce dépassement est également dû à la remise aux normes des installations électriques suite au contrôle OIBT.</p> <p><u>Question</u> : Quelles mesures prend la Municipalité pour prévoir les contrôles OIBT des différents bâtiments et cas échéant anticiper des dépenses supplémentaires au budget à cet effet ?</p> <p><i>La Municipalité a répondu qu'actuellement, il n'existe pas de tableau récapitulatif des délais pour les contrôles des installations électriques des bâtiments, ces contrôles ont lieu en général tous les 5 à 10 ans selon les types d'infrastructure, ces contrôles sont déclenchés par le Groupe E en général, ce qui fait que ces montants ne sont justement pas forcément budgétés.</i></p>
<p><u>Château d'eau</u></p> <p>Page 8 355 Château d'eau</p>	<p><i>Compte 355.314.1 – Entretien d'immeuble</i></p> <p>En sus du dallage de la terrasse, pour lequel un budget de CHF 9'100.00 était prévu et a été respecté (CHF 9'050.35), il a été procédé à la pose d'un garde-corps et à la protection des créneaux pour CHF 11'039.25. Ces derniers travaux n'étaient pas prévus au budget.</p> <p><u>Questions</u> : Ces travaux supplémentaires étaient-ils indispensables à la préservation de l'édifice ?</p>

	<p><i>La Municipalité a été obligée de mettre un garde-corps pour répondre aux normes sécuritaires (H 1,20 m), en même temps une protection a été mise sur les créneaux qui commençaient à se détériorer avec le temps. Ces travaux avaient été mis au budget sur l'exercice 2023 et auraient dû intervenir fin 2023 mais en raison de la météo les travaux ont effectivement eu lieu en 2024 sans report de budget à cet effet.</i></p> <p><i>Tout est en attente pour le moment, le but premier était de préserver l'ouvrage qui souffrait de problèmes d'étanchéité.</i></p> <p>Quel est le projet envisagé par la Municipalité pour le château d'eau ?</p> <p><i>Pour l'instant les recherches de solutions pour ce bâtiment sont en Stand-by. La Municipalité doit se pencher sur des variantes possibles de visite sur son sommet au moyen d'un système payant comme au château d'eau de Montmagny. Il faut également, selon les normes de sécurité, mettre une main courante et refaire l'éclairage dans les escaliers.</i></p>
<p><u>Place de parc - Divers</u></p> <p>Page 10 442 Place de parc</p>	<p><i>Compte 442.315.0 – Entretien des installations machines etc.</i></p> <p>Le budget prévoyait des dépenses pour CHF 16'000.00 qui se sont finalement montées à CHF 54'656.96.</p> <p>Le document « Remarques, explications, détails » fourni par Monsieur Rotzetter fait état de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien de véhicules CHF 37'539.00 - Entretien hydrowash CHF 3'113.09 - Entretien machines et divers CHF 14'004.88 <p><u>Question</u> : A quoi sont dus ces écarts importants ?</p> <p><i>La Municipalité relève qu'il y a eu passablement de problèmes avec les véhicules qui ont nécessités de grosses réparations et qui n'étaient pas budgétées. En effet, le montant budgété comprend les entretiens courants avec de la marge, mais en cas de « gros problèmes » ces coûts ne sont pas forcément budgétés, difficiles à anticiper. Deux véhicules ont connu de gros problèmes nécessitant des réparations onéreuses notamment afin d'être expertisés.</i></p>

Page 10
442 Place de parc

Dans les entretiens de machines et divers, il y a la nouvelle borne à camping-car qui va être refacturée à la personne qui l'avait endommagée pour CHF 9'212.56.

Compte 442.318.3 – Frais bancaires, commissions

Une charge de CHF 6'913.40 est enregistrée sous ce compte alors qu'aucun budget n'était prévu à cet effet et qu'aucune dépense ne figure sous ce compte durant l'exercice 2023.

Question : A quoi correspond cette nouvelle rubrique non budgétée ?

La Municipalité a indiqué qu'il s'agit des commissions et frais sur toutes les transactions en lignes du parking. Avec ce nouveau système, les commissions sont distinctes, permettant une imputation directement dans le dicastère concerné et la récupération de la TVA.

Les frais étaient compris et budgétés sur le compte 220.318.3.

Avec les nouveaux comptes liés aux horodateurs, des décomptes spécifiques sont établis pour ces transactions.

Page 10
442 Place de parc

Compte 442.436.0 – Recettes diverses (notes crédit)

Le budget prévoyait CHF 500.00 de revenu sous ce compte pour finalement atteindre CHF 15'227.67 dont une écriture de CHF 9'000.00 dont la pièce justificative porte la mention « Karting ».

Question : D'où proviennent ces entrées ?

Ce montant de CHF 8'325.63 HT correspond à la vente de la voiture de golf à la société qui gère le karting de Payerne et les installations annexes, qui était anciennement utilisée pour amener les gens au débarcadère.

En outre, la commune a également reçu des billets d'entrées pour le site qui ont été redistribués aux enfants du village.

<p><u>Epuration</u></p> <p>Page 12 460 - Epuration</p>	<p><i>Compte 460.331.3 – Amortissement pompage EU zone chalets</i></p> <p>Le budget prévoyait un amortissement de CHF 13'000.00 qui n'a pas eu lieu.</p> <p><u>Question</u> : Pour quelle(s) raison(s) l'amortissement n'a pas eu lieu ?</p> <p><i>Selon la Municipalité, aucun amortissement n'a été fait car les travaux n'ont pas été effectués en 2024.</i></p> <p>La Commission constate que cette année encore la rubrique épuration n'est pas équilibrée et présente une perte de CHF 30'169.91. En outre, le fond de réserve affecté pour ce domaine est épuisé.</p> <p><u>Question</u> : Où en est l'adaptation du règlement et quand est-ce que le préavis y relatif sera déposé ?</p> <p><i>La Municipalité indique que l'étude et l'élaboration du nouveau règlement est en cours et qu'elle espère pouvoir déposer un préavis d'ici à l'automne ou au mois de décembre.</i></p>
<p><u>ASIPE</u></p> <p>Page 15 500 – Administration des écoles</p>	<p><i>500.452.2 Remboursement ASIPE</i></p> <p>En 2024, un remboursement de CHF 58'197.25 est enregistré à titre de revenu dans les comptes communaux sans être prévu au budget. En 2023, une écriture identique à hauteur de CHF 20'633.60 ressortait des comptes</p> <p><u>Question</u> : A quoi correspondent ces remboursements ?</p> <p><i>La Municipalité répond qu'il s'agit du décompte final suite au bouclage des comptes de l'ASIPE pour l'école et le parascolaire pour l'année 2023.</i></p>

	<p>Sont-ils prévisibles ?</p> <p><i>Non, l'ASIPE travaille avec un décalage de deux ans.</i></p> <p>Ne peut-on pas demander une adaptation des cotisations à la baisse au vu des remboursements successifs d'année en année ?</p> <p><i>Les acomptes mensuels que nous payons sont basés sur le budget établi par l'ASIPE et approuvé par le Conseil Intercommunal. Donc non pas vraiment</i></p>
<p><u>Stand de tir</u></p> <p>Page 17 680 – Militaires et stand de tir</p>	<p>680.314.0 Entretien du stand</p> <p>Un budget de CHF 4'000.00 était alloué à l'entretien du stand et n'a pas été utilisé.</p> <p><u>Question</u> : A quoi se destinait ce montant et pourquoi n'a-t-il pas été utilisé ?</p> <p><i>Selon la Municipalité, ce montant était prévu pour le contrôle et le traitement de la toiture mais ces travaux n'ont pas été réalisés par l'entreprise ayant effectué l'offre, car les produits ont été interdits dans l'intervalle et les nouveaux ne sont pas efficaces.</i></p> <p><i>Les travaux de nettoyage seront faits par la commune.</i></p>

1b. Suivi des préavis

<p>Préavis 10/2023 <i>Remplacement du système de contrôle du parking du port et revue du concept de parking du village</i></p>	<p>Le compte 610.437.0 Amendes police laisse apparaître des entrées pour CHF 52'036.73 alors que le budget en prévoyait CHF 16'000.00 et que les comptes 2023 font état de CHF 1'120.00 à ce titre.</p> <p><u>Question</u> : Ce montant est-il à mettre en relation uniquement avec les infractions constatées suite à la mise en place du nouveau système ?</p> <p><i>La Municipalité répond par l'affirmative mais indique que cela implique également une charge administrative conséquente notamment avec les réclamations.</i></p>
---	---

<p>Préavis 11/2023 Révision du tarif et du règlement sur les conditions de location et d'utilisation de la tente pour manifestations et ses annexes</p>	<p>L'exécution de ce préavis n'a soulevé aucune question.</p>
<p>Préavis 01/2024 Nouveau Règlement du personnel communal</p>	<p><u>Question</u> : Quel impact ce nouveau règlement a-t-il eu sur les finances de commune ?</p> <p><i>Selon la Municipalité, le nouveau règlement du personnel communal n'a pas eu d'impact significatif sur les finances communales, car l'essentiel était déjà appliqué, mais il a permis de mieux gérer les augmentations liées au salaire, puisque chaque année le tableau de l'échelle des salaires est utilisé en tenant compte de l'IPC (Indice national des prix à la consommation). Ce qui permet d'avoir une constance dans l'évolution des salaires (échelon 1% + IPC).</i></p>
<p>Préavis 02/2024 Modification du Règlement sur la taxe communale de séjour</p>	<p>La variation visible sur le compte 160.406.6 Taxes communales de séjour semble faible suite à l'augmentation de la taxe acceptée par le Conseil général. A savoir elle passe de CHF 89'301.00 en 2023 à CHF 91'344.50. Elle dépasse néanmoins le montant indiqué au budget de CHF 88'000.00.</p> <p><u>Question</u> : Quand est-ce que le nouveau tarif est-il entré en vigueur et a-t-il été appliqué ? Pourquoi la variation des chiffres entre 2023 et 2024 n'est pas plus substantielle ?</p> <p><i>La Municipalité précise que le règlement est entré en vigueur au 1er juillet 2024 et a été appliqué directement. Il faut prendre en considération que les modifications des tarifs impactaient uniquement les taxes de séjour sur les nuitées pour les hôtels, Airbnb, chambres d'hôtes (lettre a à c du règlement d'application). La grande majorité des recettes proviennent des montants forfaitaires pour le port, le camping et les résidences secondaires. Montant qui n'a pas changé.</i></p>
<p>Préavis 03/2024 Comptes communaux – Année 2023</p>	<p>L'exécution de ce préavis n'a soulevé aucune question.</p>

<p>Préavis 04/2024 <i>Vente d'une parcelle communale située en zone industrielle « En Long Vernex »</i></p>	<p>L'exécution de ce préavis n'a soulevé aucune question.</p>
<p>Préavis 05/2024 <i>Arrêté d'imposition – Année 2025</i></p>	<p>Les comptes 2024 ne sont pas déficitaires en raison de la vente d'un terrain non prévue au budget et d'entrées fiscales exceptionnelles.</p> <p><u>Question</u> : Des mesures de réductions des charges ou d'augmentation des revenus sont-elles étudiées afin d'assurer des comptes équilibrés ou bénéficiaires pour les années à venir ?</p> <p><i>La Municipalité entend dans un premier temps adapter certaines charges liées à leur auto-financement, notamment les taxes sur l'épuration, le traitement des déchets, etc. Dans un deuxième temps une augmentation du taux d'impôt serait envisageable. Mais pour l'instant ce n'est pas d'actualité.</i></p> <p><i>La Municipalité prévoit aussi, si nécessaire, un étalement des travaux pour aussi répartir certaines charges.</i></p> <p><i>En outre, la commune dispose de liquidités pour faire face à un exercice moins facile.</i></p>
<p>Préavis 06/2024 <i>Budget communal – Année 2025</i></p>	<p>L'exécution de ce préavis n'a soulevé aucune question.</p>
<p>Préavis 07/2024 <i>Demande de crédit complémentaire pour l'augmentation des coûts de construction pour la rénovation du port et de ses annexes.</i></p>	<p>Le financement prévoyait notamment l'encaissement des droits de boucle à charge des plaisanciers à hauteur de CHF 1'895'936.79 sous réserve de l'acceptation du tarif par le Conseil d'Etat.</p> <p><u>Questions</u> : Le Conseil d'Etat a-t-il donné son approbation ?</p> <p><i>La Municipalité a reçu un retour positif de M. Prix qui valide le tarif standard. Il manque uniquement la validation par le canton.</i></p> <p><i>La facturation aura en principe lieu en septembre et octobre 2025.</i></p> <p>Où en est le litige avec le bureau d'ingénieurs CSD SA et quels en sont les enjeux ?</p> <p><i>Pour l'instant la Municipalité n'a pas obtenu l'avancée souhaitée avec son avocat Me Nicole.</i></p>

	<p><i>En effet, après plusieurs demandes et visites auprès de son étude, il n'a pour l'instant pas entrepris de démarches significatives.</i></p> <p><i>Le litige porte sur des travaux d'un montant de CHF 200'000.00.</i></p>
--	---

1c. Questions diverses

<p>LNM Navigation</p>	<p>Suite aux informations lues dans les journaux sur les difficultés financières de la LNM. Est-ce que la participation financière de notre commune a ou va augmenter alors que nous subissons une diminution de courses ?</p> <p><i>La Municipalité reconnaît que cette situation est compliquée. Un courrier a été adressé à LNM pour leur demander une indemnisation sur les billets achetés par la commune, par rapport à la diminution des courses pour le mois de mai et juin de cette année. La réponse a été négative.</i></p> <p><i>La Municipalité entend maintenir la pression en leur écrivant un nouveau courrier pour revenir à une situation de 4 courses sur Chevroux pour 2026.</i></p> <p><i>Statistique LNM 2024 pour Chevroux</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Entrée : 1'270 (embarquement)</i> • <i>Sortie : 1'082 (débarquement)</i>
<p>Stockage des bers</p>	<p>La Municipalité envisage-t-elle un projet durable pour le stockage des bers durant la belle saison ?</p> <p><i>La Municipalité doit attendre les tirs de l'ascension pour pouvoir déplacer les bers sur la ligne de tir, ce qui permet ainsi de libérer le parking du port de ces bers.</i></p> <p><i>En 2024, une approche a été faite avec l'archéologue cantonale des sites palafittiques pour récupérer les 4'000 m2 restant du parking. Suite à diverses discussions pour l'entreposage des bers sur cette surface, elle est restée ouverte à cette solution.</i></p> <p><i>Prochainement, nous allons commencer à étudier ce sujet, tout en sachant que cette procédure va durer plusieurs mois, voire années.</i></p>

<p>Gestion des déchets bord du lac</p>	<p>Suite à l'information parue dans le bulletin Chevroux Nouvelles, la benne à carton située au lac a été supprimée. Pour quelle raison ce service n'est plus disponible ?</p> <p><i>Pour la Municipalité cette benne à carton n'a pas de sens à être au bord du lac puisqu'il existe une déchetterie communale ouverte trois fois par semaine. De plus, durant la saison estivale, cette benne regorge de débris en tout genre.</i></p> <p>Est-il prévu d'ajouter des infrastructures supplémentaires de récoltes des déchets du côté de la plage jusqu'à la fin du môle ? Les poubelles existantes semblent insuffisantes car fréquemment surchargées.</p> <p><i>La Municipalité a décidé de retirer les poubelles du Môle.</i></p> <p><i>En effet, le but est de sensibiliser les estivants sur les déchets et que ces derniers soient repris. Il est également constaté que les principaux déchets proviennent des personnes occupant les bateaux en amarrage le long du Môle.</i></p> <p><i>La Municipalité est consciente que cette décision ne plaise pas à tout le monde, mais souhaite se laisser encore un peu de temps.</i></p>
<p>Bâtiment restaurant/magasin lac</p>	<p>La Municipalité a-t-elle déjà considéré une mesure ou l'achat du bâtiment du restaurant et magasin situé au bord du lac afin de garantir un service aux plaisanciers ?</p> <p><i>Des discussions au sein de la Municipalité ont eu lieu à l'interne.</i></p> <p><i>Actuellement, c'est une société privée qui est propriétaire du bâtiment et que le prix de vente souhaité varie entre CHF 2'000'000.- et CHF 2'700 000.-</i></p> <p><i>Pour que la Municipalité entre en matière sur cet objet, il serait souhaitable qu'une motion soit déposée au Conseil Général ce qui ferait sens dans le processus législatif.</i></p>

2. Conclusions

Après avoir pris connaissance du rapport de la Commune de Chevroux sur sa gestion durant l'année 2024 et entendu les membres de la Municipalité sur les points évoqués dans le présent rapport, la Commission de gestion vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- d'accepter tel que présenté la gestion de l'exercice 2024 de la Commune de Chevroux ;
- de donner décharge à la Municipalité et à l'administration ;
- de donner décharge à la Commission de gestion.

Chevroux, le 19 juin 2025

Pour la Commission de gestion :

Bonny Germaine



Blanc Sébastien



Cuany Raymond



Wolf Christian



Quintairos Daniel

